

**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Du 06 octobre 2025**

Présents :

Patricia TESTA, Roseline RIU, Virginie ARSEGUEL, Albertina GUIU, Jessica ANNE
Germain FLORES, Auguste PEREIRA, Germain RAMIREZ, Christophe GONÇALVES

Procurations :

Patricia SAUMANDE donne procuration à Auguste PEREIRA
Philippe CARAUD donne procuration à Virginie ARSEGUEL

Absent Excusé :

Christophe ALAUZET

Absents :

Sébastien ROUGET, Jean François FONQUERGNE, Anna PAZ

Secrétaire :

Virginie ARSEGUEL

Madame la Maire ouvre la séance en donnant lecture des procurations et le l'ordre du jour.

1. Attribution du marché pour le transport scolaire

Madame la Maire nous rappelle que nous devons renouveler le marché du transport scolaire pour la période 2025-2028.

L'appel d'offre a été effectué par voie de presse. La commission réunie ce jour a procédé à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres.

Seule la Société Kéolis a répondu au marché.

La commission a pris en compte la capacité et les moyens techniques de la société ainsi que l'offre de prix.

Ceci se détaille comme suit :

Pour environ 140 jours d'écoles (les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 35 635.60 euros HT)

Pour environ 35 mercredis : 5 886.30 euros HT

2 rotations piscine pour 10 séances : 1 972.60 euros HT

Soit un total annuel de 43 494.50 HT.

Total du marché 130 483.50 euros HT

La commission propose de retenir l'offre.

Le Conseil approuve à l'unanimité

2. Adressage : délibération dénomination des voies

Madame la Maire nous informe que le travail concernant la mise à jour de l'adressage a été relativement laborieux car nous avons essayé de conserver le plus possibles les adresse actuelles.

Toutefois, afin d'éviter les doublons, il a fallu créer de nouvelles dénominations de voies et en modifier certaines. Nous avons décidé d'être accompagnés par les services de la Poste dans cette mission.

Un certificat d'adressage sera envoyé à tous ceux qui seront concernés par des changements de numéro ou de nom de voie.

Sur Garrabet :- La Place Frederic Subra devient Place de la Liberté

- Le lotissement de L'Houm devient Lotissement Juliette GIRET
- La Place Henri Martin devient Place Madeleine BRES

Sur Amplaing :- Nouvelle Voie : Impasse Dominique RICARD

- Quartier Jardy devient Rue de Jardy
- Voie Nouvelle devient Rue Suzanne NOEL
- Quartier du Peyregat devient Route du Peyregat
- L'ancien Chemin Peyregat devient Impasse du PONT

Sur Mercus : -Le Clos du Lac prend la dénomination Impasse Clos du Lac

- Chemin de la cité Pechiney devient chemin de l'usine
- La cité Péchiney devient Impasse Cité Péchiney
- Le lotissement Paul MARROT devient Lotissement MARROT PAUL
- Création de : 'Impasse du Serbel

Sur Croquié : - La route de Mercus devient la route de la Forêt

- La rue de la Métairie devient Rue de la Fontaine
- L'Impasse des jardins devient la rue des peintres

Sur Jarnat : - Le chemin de ROUY et le Route de Mercus deviennent la Route de Rouy

- La Place de Jarnat devient Place des Pastous
- Création du Chemin du Bois

Le Conseil approuve à l'unanimité

3. Projet de mise en place obligatoire de la complémentaire santé pour les agents communaux

Madame la Maire nous explique que la Loi impose aux collectivités de mettre en place les complémentaires santé pour les agents à partir du 01/01/2026.

Le centre de gestion nous informe qu'un partenariat a été mis en place et que les communes peuvent proposer à leurs agents une adhésion auprès de la Mutuelle PREVIFRANCE à travers le centre de gestion 09. Ceci permet de bénéficier de tarifs et de conditions négociés. La commune peut opter pour un autre dispositif : les agents peuvent adhérer individuellement à un contrat labellisé auprès de la compagnie de leur choix. La commune devra verser un minimum de 15 euros par agent.

La collectivité devra se décider sur le dispositif à adopter.

Madame la Maire va réunir l'ensemble des agents pour échanger sur ce sujet.

4. Questions diverses

Madame la Maire est scandalisée par le ravage fait sur les jardins partagés (proposition d'offrir aux deux jardiniers un panier de légumes en consolation). Encore un fait de vandalisme causé sur des containers poubelle jetés dans le Serbel, bris des vitrages du local des aînés et intrusions dans l'école de Mercus.

Germain RAMIREZ nous expose que le coût d'un maitre-nageur pour accompagner les enfants lors des séances de piscine est de 23 € par séance, soit 460 euros pour cette année. Madame La Maire est favorable à cette mesure.

Auguste PEREIRA demande s'il serait possible d'enlever les poubelles de la Maison de Santé qui sont sur le trottoir : Madame La Maire explique qu'il serait compliqué de les déplacer pour les usagers de la Maison de Santé mais qu'il faut étudier cette possibilité.

Madame la Maire nous informe qu'un cinquième médecin va s'installer sur la Maison de Santé très prochainement.

Madame la Maire lève la séance à 20h50